

Édito

Nous avons un nouveau VP "Jeux Olympiques" ...

MAIS toujours pas de Médecin de Prévention, toujours pas de Directeur du Service Social, et on attend toujours l'Assemblée Générale promise par le Président Bahi aux Organisations Syndicales en mai 2018 (seules CGT, FSU et SUD étaient représentées !!), engagement renouvelé lors du dernier Conseil d'Administration, le Président attendant d'avoir toutes les infos pour faire un bilan complet de Parcoursup et des dispositifs d'Aide à la Réussite (loi O.R.E.).

Bref, chères Collègues, chers Collègues, MOBILISEZ-VOUS

car notre université est sur une "drôle de pente" !

9 Octobre 2018 - Nous étions 1700 dans la rue pour dire non à ces politiques où les personnels n'ont jamais la parole.

6 Décembre 2018 - Élections Professionnelles - Les élus CGT seront combatifs pour une nouvelle politique universitaire, une nouvelle politique dans toute la Fonction Publique.



© Cire Illustrateur www.cirebox.com pour www.azinat.com



Ordonnance = 10 ans de restructurations et d'échecs dans l'ESR STOP !

→ <http://cgt.fercsup.net/spip.php?article4211>

La loi n° 2018-727 du 10 août 2018 « pour un État au service d'une société de confiance » (tout un programme !) a été votée au milieu de l'été. Elle touche de nombreux secteurs, ... et **l'article 52 concerne l'Enseignement supérieur et la Recherche (ESR), il prévoit de légiférer par ordonnances** pour «expérimenter de nouvelles formes de rapprochements, de regroupement ou de fusion» pendant 10 ans.

... Ce projet, dans la droite ligne des lois LRU-Pécresse de 2007 et LRU-Fioraso de 2012, continue la restructuration permanente, cette fois-ci en cherchant à rapprocher universités et grandes écoles.

... L'objectif, sous couvert «d'expérimentations», est de

détruire toutes les règles nationales gérant les établissements d'ESR.

Qu'on en juge (exemples) :
- La période de 10 ans est particulièrement longue : en pratique, **les «expérimentations» sont donc de vraies «règles» de fonctionnement pendant 10 ans.**

- Il sera possible de regrouper ou fusionner des établissements d'ESR et des organismes de recherche, publics ou privés, pour créer des « établissements expérimentaux ». Cela permettrait au privé d'entrer de façon renforcée dans les universités.

- Les établissements expérimentaux sont des universités (ils ont statut d'EPSCP et peuvent en particulier délivrer des diplômes), mais qui définissent leurs propres règles de fonctionnement !

- Des compétences peuvent être transférées d'une composante à une autre, ou mise en commun dans l'établissement expérimental. **Les agents peuvent travailler dans une composante, une autre, ou dans l'établissement expérimental, sans aucun garde-fou national.**

- Les modalités de désignation du chef d'établissement

expérimental et de son CA ne sont pas fixées nationalement. La composition du CA prévoit seulement un minimum d'un tiers de représentants des personnels et des usagers. **C'est la négation complète de la démocratie universitaire.**

Le CNESER réuni le 17 sept. a voté à une écrasante majorité (20 pour (FSU, FAGE, UNEF, CFTD, SNPTES, FO, CGT), 2 contre (CPU, CFE-CFC) et 1 abs (PEEP)), une motion qui **«demande le retrait de ce projet d'ordonnance».**

La CGT FERC Sup s'oppose donc sans réserve à ce projet d'ordonnance, inacceptable, qui provoquerait 10 années de restructurations supplémentaires, épuisantes et destructrices pour les personnels et néfastes pour le service public d'Enseignement supérieur et de Recherche : **concurrence, compétition, explosion des cadres nationaux, inégalités territoriales et gouvernance lâchée aux personnalités extérieures, c'est le nouveau modèle d'université qu'on nous promet !**

Appel de l'Union fédérale des retraités de la FERC CGT Non à la retraite par points !

Le système de retraites «universel» de Macron, c'est : la baisse des pensions, l'individualisation généralisée, la casse de tous les droits et des mécanismes de solidarité ...

Aujourd'hui, le montant de la pension est prévisible et garanti, calculé en fonction des salaires (6 derniers mois dans la Fonction publique) et de la durée de cotisation validée, grâce au système à prestations définies.

Avec le système «universel» à points ou autre combinaison à cotisations définies, il ne sera connu qu'au moment du départ à la retraite en découvrant la valeur du point fixée au bon vouloir du gouvernement.

NON AU PROJET DE RETRAITES DE MACRON

- Pour regagner nos droits à la retraite ...
- Pour un niveau de pension net d'au moins 75% du revenu net d'activité pour une carrière complète ...
- Pour le droit de départ à la retraite à 60 ans ...

L'HEURE EST À LA MOBILISATION

TOUS DANS L'ACTION

→ <http://cgt.fercsup.net/spip.php?article4215>



Communiqué - Résorption de la précarité dans l'éducation, la recherche et l'Enseignement supérieur : échec prévisible et pire que prévu !

Réunion du comité de suivi « Sauvadet » du MEN-MESR du 13 septembre 2018

→ http://www.ferc-cgt.org/IMG/pdf/20180925_cp_precarite_bilan_sauvadet-2.pdf

En cette rentrée 2018, s'achève la dernière session du plan Sauvadet. Dès le lancement de ce plan, la CGT avait été très critique sur ses modalités qui imposaient de passer un concours à des personnels qui, forts de leur expérience et de leur ancienneté, auraient dû accéder immédiatement au statut de fonctionnaire. Ce plan excluait de nombreuses catégories de non-titulaires.

Les conditions restrictives pour y

accéder et surtout l'absence de créations de postes spécifiques de titulaires écartaient ainsi des milliers de personnels contractuels. **A l'heure du bilan, la CGT ne peut que constater que la réalité a été pire que redoutée.** Insuffisance de postes offerts dans certaines catégories, attitude de jurys qui n'avaient toute expérience des non-titulaires, ...

Dans toutes les catégories concernées : le constat est sans appel, ce plan est un échec ! Pour les personnels BIATSS de l'Enseignement supérieur, seulement 4817 personnes (45 %) ont pu être titularisées sur les 10602 éligibles au cours des 6 ans.

Au terme de ces 6 sessions, la précarité a continué de croître et il y a aujourd'hui plus de personnels contractuels dans l'Éducation Nationale et l'Enseignement supérieur et la Recherche qu'avant 2013.

Un tel bilan ne peut que nous renforcer dans notre détermination à gagner la titularisation de tous

les précaires sans condition de concours, ni de nationalité ainsi que l'arrêt du recrutement de nouveaux non-titulaires et la création de postes statutaires de titulaires pour répondre à l'ensemble des besoins. A l'heure du bilan, c'est donc la mobilisation pour la titularisation sans condition de concours, pour contrer les mesures annoncées CAP 2022 de contractualisation accrue, qui doit s'amplifier.

Précarité à l'UFC

A l'UFC, les BIATSS contractuels étaient 25,1% en 2007 et sont 33,8% aujourd'hui. En réalité, ce chiffre est constant depuis 2011, donc globalement, le plan Sauvadet n'a eu aucun effet sur la précarisation des emplois à l'UFC. Depuis 2013, 18% des personnels éligibles à la titularisation l'ont été.

En 2017, 37 collègues BIATSS étaient éligibles et seuls 5 ont été titularisés !!

(source : Bilan Social 2017)

Orientation, gardons le cap !

Orientation et parcours professionnel font l'objet de plusieurs textes (Parcoursup, réforme de la voie professionnelle, loi sur la formation professionnelle) : **une seule logique : sélection et ségrégation.** Nous sommes loin du droit à l'éducation permanente pour une formation émancipatrice que la CGT revendique ! **Lire le 4 pages CGT** → http://www.ferc-cgt.org/IMG/pdf/4p_ferc_sept2018-web.pdf

Communiqué de la CGT

Educ'Action 69 - Mardi 24 oct. 2018 aura lieu au T.A. de Lyon une audience particulière. Alors même qu'en 2015 la lutte contre le harcèlement scolaire devenait «grande cause nationale», une enseignante du LP de Bron subissait un violent harcèlement raciste et antisémite, minimisé par son autorité de tutelle, **mais dénoncé par ces collègues qui ont fait 5 jours de grève.**

Lire ici → http://www.ferc-cgt.org/IMG/pdf/communiqu_e_audien ce_ta_affaire_tony_garnier-2.pdf

Notre nouvelle rubrique historique

OCTOBRE 1906 - La Charte d'Amiens.

vote au congrès CGT d'octobre 1906, elle fonde le syndicalisme révolutionnaire.

La CGT, Confédération Générale du Travail, est née à Limoges en 1895, à peine plus de dix ans après la légalisation des syndicats ouvriers. Au départ simple association de quelques fédérations nationales de syndicats, elle se structure et se renforce au congrès de Montpellier, en 1902.

Ses effectifs bondissent à plus de cent mille membres sous l'impulsion de son secrétaire général Victor Griffuelhes. Il organise, le 1er mai 1906, la première grève générale pour la journée de huit heures. Ce coup d'éclat met le monde syndical en ébullition, d'autant qu'il survient juste après la catastrophe de Courrières (plus de 1000 morts en mars 1906 dans une mine de charbon du Nord), et la répression des mineurs par l'armée.

Le 8 octobre 1906 s'ouvre à Amiens le congrès de la CGT, qui regroupe 2400 syndicats français et deux cent mille adhérents.



Victor Griffuelhes

Cinq jours plus tard en sort une motion qui va entrer dans l'Histoire syndicale sous le nom de Charte d'Amiens. Ce texte très court [ici](http://ihs.cgt.fr/IMG/pdf_Charte_d_amiens.pdf) → http://ihs.cgt.fr/IMG/pdf_Charte_d_amiens.pdf

définit encore aujourd'hui, en théorie, les objectifs du syndicalisme français, en radicale opposition avec le syndicalisme allemand ou britannique.

En reconnaissant notamment la lutte de classe, **la charte d'Amiens assigne au syndicalisme un double objectif et une exigence : la défense des revendications immédiates et quotidiennes, et la lutte pour une transformation d'ensemble de la société "par l'expropriation capitaliste..."**

La charte est aussi reconnue comme **symbole de l'indépendance syndicale par rapport aux partis politiques.**

En effet, à l'époque, un débat agita la CGT concernant sa relation avec le Parti Ouvrier Français de Jules Guesde, et le congrès d'Amiens répondit par l'indépendance et le syndicalisme révolutionnaire.



Image copiée de acontretemps.org

OCTOBRE, c'est aussi le **17 Octobre 1961, le massacre des manifestants algériens à Paris par les forces de Police commandées par Maurice Papon.**

→ http://www.cgt.fr/spip.php?page=imprimer_articulo&id_article=2405

Le 17 octobre est une journée du souvenir que la CGT souhaite marquer particulièrement ! C'est pourquoi, chaque année, elle appelle

à participer aux manifestations d'hommage. **Le syndicat CGT Ferc Sup de l'UFC a d'ailleurs participé à l'achat de la plaque commémorative Pont Battant.** Cette année 150 personnes se sont réunies sur le Pont Battant pour cet hommage.

Osez la CGT → <http://cgt.fr/Syndiquez-vous-en-ligne.html>

ou téléchargez le bulletin d'adhésion → http://cgt.fr/IMG/pdf/bulletin_synd_telecharge.pdf, ou bien adressez-vous à un camarade CGT